



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTION APRES LA 3^{ème}

Rentrée scolaire : septembre 2017

**Votre enfant est scolarisé(e) dans collège public ou privé sous contrat
dans une autre académie**

**APRES LA TROISIEME
OU MAINTIEN EN SECONDE**

L'AFFECTION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE

**Le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant
effectuera la saisie des vœux et des notes.**

- Les résultats et les notifications d'affectation seront disponibles **au SAIO,**
à partir du 30 juin 2017